COMITE SYNDICAL 7 MARS 2025

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 du mois de MARS, le Comité du Syndicat, légalement convoqué, s'est réuni à 16 H sous la Présidence de Monsieur Jean Paul FERRE.

Date de convocation : 18-02-2025

Nombre de délégués

En exercice : 351 Présents : 191 Votants : 211

Secrétaire de séance : Michel ICART

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Proposition de désigner Michel ICART comme secrétaire de séance.

Vote POUR Unanimité

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE l'AG du 29-11-2024 (PJ)

Proposition d'adopter le Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024 envoyé avec la convocation

Vote ABSTENTION 1 CONTRE 0 POUR 210

3-COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Compte de Gestion 2024 est conforme au compte administratif 2024 du syndicat.

Les résultats sont identiques et sont les suivants tels qu'issus du compte de gestion :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024
Section de fonctionnement	3 715 032,08 €	7 424 848,20 €	**+ 3 709 816,12 €**
Section d'investissement	11 581 311,61 €	13 439 247,55 €	**+ 1 857 935,94 €**
TOTAL	**15 296 343,69 €**	**20 864 095,75 €**	**+ 5 567 752,06 €**

Conclusion

Proposition d'approuver le Compte de Gestion 2024 du budget principal du comptable public.

Vote POUR Unanimité

4-COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du Budget pour un exercice complet et clôt. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice et présente les résultats de fin de gestion ainsi que les restes à encaisser et à payer reportés sur l'exercice suivant.

Il doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable de la collectivité, présenté au cours de la même séance à l'assemblée délibérante.

Son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice concerné.

L'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget principal fait l'objet d'une délibération séparée, conformément aux conditions prévues par la réglementation comptable en vigueur.

Résultat propre de l'exercice 2024 pour le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024
Section de fonctionnement	3 715 032,08 €	7 424 848,20 €	**+ 3 709 816,12 €**
Section d'investissement	11 581 311,61 €	13 439 247,55 €	**+ 1 857 935,94 €**
TOTAL	**15 296 343,69 €**	**20 864 095,75 €**	**+ 5 567 752,06 €**

Le résultat global de l'exercice 2024 permet au syndicat de dégager un excédent global de 5 567 752,06 € qui constituera l'autofinancement des investissements de l'année 2025, et évitera ainsi de nouveau le recours à l'emprunt. Le résultat de fonctionnement 2024 est légèrement inférieur à celui de 2023, car un virement important de la section de fonctionnement vers la section d'investissement a été décidé par l'AG en 2024 afin de financer l'investissement, ce qui a été fait puisque 11,5 M€ de dépenses d'investissements ont été enregistrées en 2024 sans que la section d'investissement ne soit déficitaire.

Résultat global de clôture au 31/12/2024 :

Pour mémoire, les résultats cumulés antérieurs (31/12/2023) étaient les suivants :

Fonctionnement : + 14 024 840,80 €
Investissement : - 1 366 577,95 €

En ajoutant ces résultats à celui de l'exercice 2024, nous avons donc la situation budgétaire au 31 décembre 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat global de clôture
Section de fonctionnement	3 715 032,08 €	21 449 689,00 €	**+ 17 734 656,92 €**

Section d'investissement	12 947 889,56 €	13 439 247,55 €	**+ 491 357,99 €**
TOTAL	**16 662 921,64 €**	**34 888 936,55 €**	**+ 18 226 014,91 €**

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du SDE au 31 décembre 2024 :

- Un excédent de + 17 734 656,92 € en fonctionnement
- Un excédent de + 491 357,99 € en investissement

Un résultat global de + 18 226 014,91 €

Historique des résultats du budget principal :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	**CA 2023**	**CA 2024**
Résultat global de clôture	15 835 745,55 €	15 307 465,78 €	15 268 282,66 €	**17 058 262,85 €**	**18 226 014,91 €**
évolution en valeur / N-1	*+ 2 134 889,77 €*	*-528 279,77 €*	*- 39 183,12 €*	*+ 1 789 980,19 €*	*+ 1 167 752,06 €*
évolution en % / N-1	*+ 15,58%*	*-3,34%*	*-0,26%*	*+ 11,72 %*	*+ 6,85%*

Le résultat cumulé, constitué année après année, est la conséquence d'une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement du syndicat et de la volonté d'assurer un niveau d'autofinancement élevé, permettant la réalisation de travaux indépendamment de la conjoncture bancaire. C'est le schéma-type de tous les syndicats d'énergies, comme l'a démontré la Cour des Comptes dans un rapport national en 2020. Comparativement aux autres SDE en France, le SDE 09 dispose d'une trésorerie plus faible, équivalente à une année de dépenses (alors qu'en moyenne, les syndicats d'énergies ont une trésorerie égale à deux années de dépenses).
Cela lui permet néanmoins d'aborder les incertitudes à venir sur le FACE notamment avec un peu d'anticipation. En cas de remise en cause des financements actuels, la trésorerie du syndicat jouera alors un rôle d'amortisseur permettant de lisser les effets dans le temps sans dégrader brutalement le niveau d'investissement.

Conclusion

Proposition d'approuver le Compte administratif 2024 du budget principal joint au présent rapport

Vote **POUR Unanimité**

5-AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 du budget principal sont les suivants

Résultat global de clôture au 31/12/2024

	Dépenses	Recettes	Résultat global de clôture
Section de fonctionnement	3 715 032,08 €	21 449 689,00 €	**+ 17 734 656,92 €**
Section d'investissement	12 947 889,56 €	13 439 247,55 €	**+ 491 357,99 €**
TOTAL	**16 662 921,64 €**	**34 888 936,55 €**	**+ 18 226 014,91 €**

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du SDE au 31 décembre 2024 :

- Un excédent de **17 734 656,92** € en fonctionnement, correspondant au montant à affecter
- Un excédent de **491 357,99** € en investissement.

Compte tenu du volume d'investissement estimé pour 2025, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante au budget 2025 :

- **3 000 000,00** € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » du budget 2025 au titre de couverture du besoin d'investissements à venir.
- **14 734 656,92** € en report à nouveau au compte 002 « *excédents de fonctionnement reportés* » en recettes de fonctionnement du budget 2025

Par ailleurs, le résultat de la section d'investissement sera reporté en recettes au compte 001 pour un montant de 491 357,99 €.

Conclusion

Proposition d'approuver l'affectation des résultats 2024 ci-dessus du budget principal

Vote POUR Unanimité

6-COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE PRESTATIONS FETES ET ILLUMINATIONS

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le comptable public (trésorier) et retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur.
Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif réalisé par le syndicat et doit être soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.
Le Trésorier de Foix ayant arrêté le compte de gestion du budget annexe « fêtes et illuminations » pour l'exercice 2024, il convient donc de prendre la présente délibération déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
Le Compte de Gestion est conforme au compte administratif du syndicat.
Les résultats sont identiques et sont les suivants tels qu'issus du compte de gestion :

Résultat propre de l'exercice 2024 pour le budget annexe « fêtes et illuminations » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024
Section de fonctionnement	56 893,95 €	60 312,36 €	**+ 3 418,41 €**
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
TOTAL	**56 893,95 €**	**60 312,36 €**	**+ 3 418,41 €**

Conclusion

Proposition d'approuver le Compte de Gestion 2024 du budget annexe prestations fêtes et illuminations du comptable public.

Vote POUR Unanimité

7-COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE PRESTATIONS FETES ET ILLUMINATIONS

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du Budget pour un exercice complet et clôt. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice et présente les résultats de fin de gestion ainsi que les restes à encaisser et à payer reportés sur l'exercice suivant.
Il doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable de la collectivité, présenté au cours de la même séance à l'assemblée délibérante.
Son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice concerné.

Résultat propre de l'exercice 2024 pour le budget annexe « fêtes et illuminations » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024
Section de fonctionnement	56 893,95 €	60 312,36 €	**+ 3 418,41 €**
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
TOTAL	**56 893,95 €**	**60 312,36 €**	**+ 3 418,41 €**

Le résultat de l'exercice 2024 du budget annexe « fêtes et illuminations » du SDE présente un excédent de 3 418,41 €.

Pour mémoire, les résultats cumulés antérieurs (31/12/2023) étaient les suivants :

Fonctionnement : + 1 417,87 €
Investissement : 0 €

En ajoutant ces résultats à celui de l'exercice 2024, nous avons donc la situation budgétaire au 31 décembre 2024 :

Résultat global de clôture 2024 pour le budget annexe « fêtes et illuminations » :

	Dépenses	Recettes	Résultat global de clôture
Section de fonctionnement	56 893,95 €	61 730,23 €	**+ 4 836,28 €**
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
TOTAL	**56 893,95 €**	**61 730,23 €**	**+ 4 836,28 €**

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du budget annexe « fêtes et illuminations » au 31 décembre 2024 :

- Un excédent de 4 836,28 € en fonctionnement
- Un résultat de 0,00 € en investissement

Un résultat global de + 4 836,28 €

Conclusion

Proposition d'approuver le Compte administratif 2024 du budget annexe prestations fêtes et illuminations joint au présent rapport

Vote POUR Unanimité

8-AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE PRESTATIONS FETES ET ILLUMINATIONS

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du budget annexe « fêtes et illuminations » au 31 décembre 2024 :

- Un excédent de 4 836,28 € en fonctionnement
- Un résultat de 0,00 € en investissement

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante au budget 2025 :

- pour la totalité soit 4 836,28 € en report à nouveau de Fonctionnement (au compte 002 recette) « excédent de fonctionnement reporté ».

Conclusion

Proposition d'approuver l'affectation du résultat 2024 ci-dessus du budget annexe prestations fêtes et illuminations.

Vote POUR Unanimité

9-COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le comptable public (trésorier) et retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur.

Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif réalisé par le syndicat et doit être soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Le Trésorier de Foix ayant arrêté le compte de gestion du budget annexe ENR pour l'exercice 2024, il convient donc de prendre la présente délibération déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion est conforme au compte administratif du syndicat.

Les résultats sont identiques et sont les suivants tels qu'issus du compte de gestion :

Résultat propre de l'exercice 2024 pour le budget annexe « ENR » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024
Section de fonctionnement	21 710,13 €	24 091,77 €	**+ 2 381,64 €**
Section d'investissement	0,00 €	19 846,70 €	**+ 19 846,70 €**
TOTAL	**21 710,13 €**	**43 938,47 €**	**+ 22 228,34 €**

Conclusion

Proposition d'approuver le Compte de Gestion 2024 du budget annexe production énergie renouvelable

Vote POUR Unanimité

10-COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du Budget pour un exercice complet et clôt. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice et présente les résultats de fin de gestion ainsi que les restes à encaisser et à payer reportés sur l'exercice suivant.
Il doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable de la collectivité, présenté au cours de la même séance à l'assemblée délibérante.
Son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice concerné.
L'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget annexe fait l'objet d'une délibération séparée, conformément aux conditions prévues par la réglementation comptable en vigueur.

Résultat propre de l'exercice 2024 pour le budget annexe « ENR » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024
Section de fonctionnement	21 710,13 €	24 091,77 €	**+ 2 381,64 €**
Section d'investissement	0,00 €	19 846,70 €	**+ 19 846,70 €**
TOTAL	**21 710,13 €**	**43 938,47 €**	**+ 22 228,34 €**

Le résultat de l'exercice 2024 du budget annexe ENR du SDE est excédentaire d'un montant de 22 228,34€.

Résultat global de clôture 2024 pour le budget annexe « ENR » :

Pour mémoire, les résultats cumulés antérieurs (31/12/2023) étaient les suivants :
Fonctionnement : + 52 515,59 €
Investissement : + 42 972,46 €

	Dépenses	Recettes	Résultat global de clôture
Section de fonctionnement	21 710,13 €	76 607,36 €	**+ 54 897,23 €**
Section d'investissement	0,00 €	62 819,16 €	**+ 62 819,16 €**
TOTAL	**21 710,13 €**	**139 426,52 €**	**+ 117 716,39 €**

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du budget annexe ENR au 31 décembre 2024 :

- Un excédent de 54 897,23 € en fonctionnement
- Un excédent de 62 819,16 € en investissement

Un résultat global de + 117 716,39 €

Conclusion

Proposition d'approuver le Compte administratif 2024 du budget annexe production énergie renouvelable joint au présent rapport

Vote POUR Unanimité

11- AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du budget annexe ENR au 31 décembre 2024 :

- Un excédent de 54 897,23 € en fonctionnement
- Un excédent de 62 819,16 € en investissement

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante au budget 2025 :

- pour la totalité soit 54 897,23 € en report à nouveau de Fonctionnement (au compte 002 recette) « excédent de fonctionnement reporté ».

Par ailleurs, le résultat de la section d'investissement sera reporté en recettes au compte 001 pour un montant de :
62 819,16 €.

Conclusion
Proposition d'approuver l'affectation 2024 ci-dessus du budget annexe ENR

Vote POUR Unanimité

12-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 (PJ)

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants. Il sera présenté en comité syndical lors de l'AG du 7 mars prochain, respectant ainsi le délai réglementaire de deux mois précédant l'examen du budget primitif (prévu le 11 avril).

A travers la présentation de ce rapport, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège souhaite répondre à deux objectifs principaux :

- le premier est de permettre aux membres du comité syndical de discuter, en toute transparence, des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif 2025,
- le second objectif est d'apporter et de partager une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité à ce jour et pour les années à venir.

En conformité avec l'ensemble des prescriptions réglementaires, le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion de chacun, préalablement au vote du budget primitif 2025 qui devrait intervenir le 11 avril 2024.

Il est important de noter qu'au stade du débat d'orientations budgétaires, les chiffres proposés ne peuvent être que des estimations : aucune notification officielle n'est en effet parvenue au syndicat au sujet de ses deux recettes principales (FACÉ et taxe sur la consommation finale d'électricité).

Ce rapport s'appuie sur les données connues à ce jour, notamment les éléments de la loi de finances 2025 qui prévoit une prévision de croissance de + 0,9 % et sur une inflation de + 1,4 % pour 2025.
Pour mémoire, la croissance réelle 2024 semble s'établir à 0,9 % alors que le gouvernement l'avait estimé +1,4 % dans la loi de finances 2024.

Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, dans un contexte financier contraint et incertain, le SDE fait le choix de maintenir le cap sur des investissements porteurs d'un avenir plus durable et visant à réduire les inégalités sur notre territoire.

En 2025, les recettes du SDE devraient être :

- **en fonctionnement** : la participation statutaire (cotisation annuelle) des membres du syndicat : 140 000 € (montants identiques à ceux de 2024), la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité de l'ensemble des communes du département, exceptée cinq, pour un montant de 3 M€ versés par douzièmes désormais, la redevance issue de la concession des réseaux versée par ENEDIS et GRDF : 1,2 M€ (= 2024), la participation des communes au titre des interventions d'entretien et de maintenance d'éclairage public et d'électrification rurale estimée à 750 000 € (recette liée au volume de travaux réalisés), les produits de nos contrats d'énergie réservée avec le département (montant non défini à ce jour, 360 000 € perçus en 2024) et avec EDF (100 000 €), la participation des particuliers et promoteurs au titre des extensions de réseaux d'électrification rurale évaluée à 400 000 € (recette liée au nombre de demandes), la redevance d'occupation du domaine public versée par l'opérateur Orange : 210 000 €, diverses recettes et subventions 250 000 €, le règlement définitif du sinistre du bâtiment du SDE (400 000 €).

- **en investissement** : les crédits du Compte d'Affectation Spécial FACE (3M€ au lieu de 3,2 M€ perçus en 2024, en diminution en raison de la fin de programmes exceptionnels), les participations des communes (fonds de concours) au titre des travaux d'éclairage public et d'électrification rurale (750 000 € liés au montant de travaux réalisés), le programme d'éclairage public du Conseil Départemental (600 000 €), le solde des Fonds Verts 2024 (335 000 €), les participations d'ENEDIS et des régies (400 000 €).

Compte tenu de la stabilité des charges de fonctionnement du syndicat, une capacité d'investissement d'environ 14 M€ est possible cette année (pour mémoire : investissement réalisé en 2024 = 11,5 M€).

Le FACE 2025 est attendu à un niveau légèrement moindre par rapport à 2023 et 2024, en raison de la fin des programmes exceptionnels : il sera de 3 M€ permettant de financer 3,6 M€ HT de travaux, soit 4,3 M€ de travaux TTC en faveur des communes rurales. Les travaux étant pris en charge à 80% par le FACE, c'est le SDE qui finance actuellement, sur ses fonds propres, les 20% restant, c'est-à-dire 700 000 € en 2025.

Ces travaux se répartissent sur les 4 sous-programmes du FACE de manière à mobiliser chaque sous-programme au maximum de son montant :

- les travaux d'extension de réseaux pour des projets d'intérêt général et économiques : 500 000 €
- les travaux de sécurisation du réseau (priorisation sur fil nu) : 1 600 000 €
- les travaux d'esthétique/enfouissement/dissimulation : 600 000 €
- les travaux de renforcement de réseau : 900 000 €

De plus, afin de compenser la baisse de certains programmes nationaux, le SDE finance en totalité sur ses fonds propres :

- 1 500 000 € de travaux d'enfouissement supplémentaires (en lien avec les projets d'aménagement de voirie des communes)
- 412 000 € en vertu de l'article 8 de la convention ENEDIS, permettant de financer 60 % d'une enveloppe de 686 000 € HT de travaux d'enfouissement sur les communes urbaines, les 40 % restant étant financés par ENEDIS.

Par ailleurs, le SDE assure également la maitrise d'ouvrage de travaux d'extension de réseaux financés à 40% par la PCT ENEDIS, et à 60% par le demandeur (privé ou public) pour environ 1 100 000 €, ainsi que la maitrise d'ouvrage déléguée des travaux sur les réseaux des régies du territoire (programme en cours de finalisation).

Un programme global de rénovation d'éclairage public sera proposé pour un montant global compris entre 3,7 et 3,9 M€, afin d'essayer de répondre au maximum de demandes :

- le programme habituel de travaux Eclairage Public pour un montant de 2 M€ sur lequel viendra participer le conseil départemental à hauteur de 600 000 € (+ 40 000 € par rapport à 2023 en raison de la création d'une nouvelle tranche pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants, financées à hauteur de 10 000 € au lieu de 7 500 € auparavant).
- un nouveau programme financé par le SDE sur ses fonds propres pour un montant de 1 M€, pour les opérations ne bénéficiant d'aucune subvention : le SDE 09 assurera une participation de 50% du montant des travaux (dans la limite de 30 000 € de travaux).
- une enveloppe spécifique de 350 000 € de travaux dans le cadre du Fonds Vert 2024 restant à payer.
- enfin, le SDE 09 va initier un programme de remplacement progressif des coffrets électriques les plus anciens, à hauteur de 100 000 € cette année (financé à 80% par le SDE 09 et à 20 % par les communes).

La reconduction de la dotation spéciale pour la transition énergétique sous forme d'aides aux projets des communes :

- 500 000 € pour les bâtiments publics
- 5 000 € pour la production d'ENR en autoconsommation
- 40 000 € de complément de financement au titre du contrat de développement territorial avec l'ADEME

Géoréférencement : une tranche nouvelle de 250 000 € destinée au référencement géolocalisé des réseaux des communes rurales

L'achat d'une nouvelle nacelle (en plus de celles acquises en 2023 et 2024) pour un montant de 425 000 € au total (3 nacelles). Le SDE09 disposera ainsi à terme d'un parc de 4 nacelles récentes (< 5 ans).

De nouvelles bornes de recharge IRVE pourront être installées en fonction des opportunités d'aide qui pourraient voir le jour dans le courant de l'année, une enveloppe de 100 000 € sera dédiée à ces installations en 2025.

Travaux Télécom :

-Travaux partiellement financés par Orange : 900 000€ dont 210 000 euros financés par Orange
-Travaux en coordination SDE : 80 000€

Travaux pour compte de tiers :

-Travaux sous convention de mandat : 2 100 000€
-Gestion déléguée Fonds ADEME : 600 000€

Gestion de la dette : le remboursement du capital des emprunts représentera un poste de 408 013,31 euros en 2025, pour un total de capital restant dû de 3 776 085,50 € au 1er janvier. Malgré un programme d'investissement très important, le SDE est très peu endetté, et se désendette progressivement.

Deux budgets annexes font l'objet de prévisions et de réalisations budgétaires :

- le budget « Prestations annexes fêtes et illuminations » intègre les prestations réalisées pour les adhérents au titre principalement des interventions à leur demande pour l'installation et le branchement d'illuminations, pour un montant prévisionnel de 80 000 € environ. Il sera nécessaire de doter ce budget d'un fonds de roulement en trésorerie afin d'éviter des difficultés de paiement (la facturation des recettes est réalisée plusieurs mois après les dépenses, et le budget annexe n'a actuellement pas de trésorerie suffisante pour faire face à ce décalage).

- le budget lié à l'activité de production d'énergie renouvelable notamment pour l'installation réalisée sur le bâtiment du SDE09 et celle réalisée en 2017 sur l'église de Crampagna. Il est proposé de prévoir un montant de dépenses de 100 000€ environ permettant ainsi d'intégrer en cours d'année d'éventuelles nouvelles installations.

Conclusion

Proposition de débattre sur ce rapport et de prendre acte du rapport et de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025.

Vote POUR Unanimité

13-TABLEAU DES EFFECTIFS

Il convient d'ajuster le tableau des effectifs des emplois permanents :

Grade	Cat	Nbre de poste	Temps de travail	Pourvu	Non pourvu
DIRECTION		**1**		**1**	**0**
Directeur Général des Services d'EPCI de 20 à 40 00 hab	A	1	35h	1	0
FILIERE TECHNIQUE		**33**		**15**	**18**
Ingénieur en chef	A+	1	35h	0	1
Ingénieur principal	A	2	35h	1	1
Ingénieur	A	1	35h	0	1
Technicien principal 1ère classe	B	4	35h	2	2
Technicien principal 2ème classe	B	3	35h	1	2
Technicien	B	3	35h	1	2
Agent de maîtrise principal	C	1	35h	0	1
Agent de maîtrise	C	1	35h	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	35h	5	2

Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	35h	0	4
Adjoint technique	C	6	35h	4	2
FILIERE ADMINISTRATIVE		**14**		**8**	**6**
Attaché hors classe	A	1	35h	0	1
Attaché principal	A	1	35h	1	0
Attaché	A	1	35h	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	35h	1	1
Rédacteur	B	1	35h	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	35h	2	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	35h	1	1
Adjoint administratif	C	3	35h	3	0
Contractuels		**1**		**1**	**0**
Contrat de projet	A	1	35h	1	0
TOTAL		**49**		**25**	**24**

Conclusion

Proposition d'adopter le tableau de effectifs

Vote POUR Unanimité

14-COMPTE RENDU : RAPPORTS DE CONTROLE DES CONCESSIONS

La mission de contrôle permet d'apprécier les actions menées par le concessionnaire pour un service public de qualité, de vérifier le respect des engagements du cahier des charges et d'appréhender les perspectives d'évolution du service public.
Elle est menée de manière continue tout au long de l'année, par les agents du Syndicat (suivi des dossiers procédures, coordination de travaux, dysfonctionnements sur le réseau).
Cette action est complétée de manière ponctuelle par une mission d'expertise plus ciblée et approfondie pour analyser certains domaines spécifiques.
Elle s'est déroulée en collaboration avec le cabinet AEC au cours des mois de juillet 2023 à janvier 2024.
Les rapports ont été joints à la note de synthèse.

Electricité

Le contrat de concession actuellement en vigueur entre le SDE 09, Enedis et EDF a été signé en juin 2019 pour une durée de 30 ans.

Le concessionnaire a réalisé d'importants travaux d'enfouissements de lignes HTA atteignant ainsi un taux de 46.1%, ce qui reste toutefois légèrement inférieur de 4,2 points au taux national moyen de 51,3 % (statistiques nationales à partir de l'Open data Enedis à fin 2022). La poursuite de son accroissement contribue à la réduction de leur sensibilité face aux aléas climatiques.

Le réseau HTA de la concession est constitué à 53,9 % de réseaux aériens qui restent la source majeure de discontinuité de distribution électrique de la concession du SDE 09, notamment en raison de leur exposition aux aléas climatiques (vents, orages, etc.). La part des tronçons HTA vulnérables de faible section est faible et continue à se réduire d'années en années (18,5 km, soit une part de 0,59 % du total).

Le réseau HTA aérien est en moyenne âgé de 38,3 ans, soit un âge moyen inférieur à la moyenne relevée par AEC de 42,7 ans (statistiques AEC 2021).

Face à cela, une partie de la politique industrielle du concessionnaire est d'opérer au renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien via des opérations de maintenance lourde dénommées Prolongation de la Durée de Vie (PDV).

Ces opérations de PDV, qui ont débuté nationalement en 2012, ont pour objet le renouvellement des accessoires les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements, ponts, bretelles, éclateurs, parafoudres, supports, etc.) identifiés à la suite d'un diagnostic précis réalisé sur le terrain.

La politique PDV évolue vers une politique de rénovation programmée (RP) visant à remettre à niveau les lignes aériennes pérennes pour une durée de 25 ans (au lieu de 15 ans pour la PDV) grâce à un diagnostic approfondi et le remplacement de composant supplémentaire avec des niveaux d'usure moindre.

Le même constat est dressé pour l'enfouissement des lignes BT, où le syndicat a réalisé des travaux portant la part de réseau BT enterré à 27.6%. Les efforts sont à maintenir, car ce taux reste toutefois très inférieur à la moyenne des valeurs observées de 47,7 % (statistiques nationales à partir de l'Open data Enedis à fin 2022).

Ce réseau est constitué à 6 % de lignes aériennes nues, dont le taux d'incidents est 7 à 11 fois supérieur aux câbles torsadés et souterrains, sur la concession en 2022. Leur présence sur le territoire de la concession est au niveau de ce qui est observé au niveau national (moyenne de 6,4 %, statistiques Open data Enedis 2022).

Parmi ces lignes, le réseau BT de faible section (BT FS) présente une fragilité accrue, d'où une attention particulière dans le cadre d'opérations de sécurisation. La concession compte 84 km de réseau BT de faible section à fin 2022, ce qui représente 2,2 % du réseau BT, taux légèrement supérieur à ce qui est constaté par ailleurs avec une moyenne de 1,7 % (statistiques d'AEC, exercice 2021).

La continuité d'alimentation est mesurée principalement par le temps de coupure moyen par usager BT (critère B) et les nombres moyens de coupures longues, brèves et très brèves subies par les usagers.

Le critère B HIX (Hors Evènement Exceptionnel) de la concession, après avoir atteint 96 minutes en 2020 et 97 minutes en 2021, est retombé à 82 minutes en 2022. Il se situe 22 minutes au-dessus de la valeur moyenne nationale qui est de 60 min.

Gaz

La distribution publique de gaz naturel a été confiée par le SDE 09 à GrDF au travers de deux contrats :

- Un contrat historique de concession pour 39 communes, rendu exécutoire le 07 novembre 2003, pour une durée de 30 ans,
- Un contrat de délégation de service public pour 1 commune (ST QUIRC), rendu exécutoire de 27 avril 2007 pour une durée de 30 ans.

A fin 2022, les longueurs de canalisations représentent un total de **608 820** mètres sur l'ensemble de la concession et sont en augmentation de 0,7% par rapport à l'exercice 2021.

Ce réseau est composé exclusivement de polyéthylène (394 504 m) et d'acier (214 316 m) et exploité en moyenne pression B (592 964 m) et moyenne pression C (15 856 m).

A fin 2022, l'historique de constitution des infrastructures sur les territoires concédés se traduit par un âge moyen de 33,3 ans, ce qui est supérieur à la moyenne des concessions étudiées par ailleurs par le cabinet AEC (28,1 ans d'âge moyen).

Le taux de fuites confirmées sur les concessions lors de l'activité de Recherche Systématique de Fuites (RSF) est de 12,5 fuites par 100 km de canalisation (21 fuites détectées sur les 168 km de réseaux surveillés en 2022), valeur anormalement élevée par rapport aux concessions étudiées par ailleurs par le cabinet AEC, dont la valeur moyenne est de 5,36 f/100 km et en forte hausse par rapport aux exercices précédents ; cela représente un point d'attention pour le syndicat.

Au cours de l'exercice 2022, 899 signalements ont eu lieu sur le périmètre du SDE 09 (472 pour manque de gaz, 284 pour fuite ou odeur de gaz et 143 pour des causes diverses). Sur ce total, 341 (38 %) ont affecté les ouvrages concédés, ce qui représente une augmentation par rapport à 2021 (+99 incidents). Cette valeur est en forte hausse au regard des exercices précédents et son évolution devra faire l'objet d'une attention particulière lors des prochains exercices.

En ce qui concerne le linéaire de réseau par usager, il augmente légèrement et atteint 28,2 mètres de réseau par usager à fin 2022, contre 27,6 mètres à fin 2021.

Le déploiement industriel du compteur communicant GAZPAR sur le périmètre du SDE09 est considéré comme terminé en 2022, les compteurs restants à remplacer se feront à « l'opportunité ». Ce sont ainsi 21 101 compteurs installés sur la concession dont plus de 10 373 unités posées en 2022.

Le nombre d'usagers s'établit à 21 620 usagers à fin 2022, soit une diminution de 258 usagers par rapport à 2021.

La consommation de gaz diminue significativement et s'établit à 359 GWh à fin 2022, ce qui représente une baisse de 18,3 % par rapport à 2021, où la consommation était alors de 439 GWh. Cette variation est liée au contexte inflationniste et de crise énergétique actuel, mais également à la rigueur climatique.

Conclusion

Proposition de prendre acte du compte rendu des rapports des concessions.

Vote POUR Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant posée, le Président conclut les travaux de cette assemblée générale à 17h30.

Rappel : Prochaine assemblée générale budgétaire le 11 avril à 10h à VARILHES

Jean Paul- FERRE **Michel ICART**

Président **Secrétaire de Séance**